

Le vol et le vandalisme sur les chantiers sont un fléau. Pour y faire face efficacement, ici aussi « la sécurité est l'affaire de tous » : la gendarmerie et la fédération française du bâtiment.

Cette brochure répond aux questions suivantes :

- Comment devez-vous vous organiser ainsi que votre chantier pour éviter le vol et le vandalisme?
- Quelles mesures physiques pouvez-vous prendre?
- Et enfin, quelles sont les mesures électroniques et de signalement?

Nous espérons que ces conseils vous inspireront et vous aideront à développer une meilleure politique de prévention et de sûreté sur vos chantiers.

L'adjudant-chef Patrick GAUME
Réfèrent sûreté
Région de gendarmerie Auvergne

Mesures organisationnelles

- **Suscitez une prise de conscience des risques auprès de vos collaborateurs** pour les éventuelles pertes dues à des faits de criminalité. L'accent doit être également mis sur la nécessité de mettre en pratique ces mesures de prévention.
- **Responsabilisez les ouvriers à la gestion des biens et à la fermeture du chantier.** Informez-les et sensibilisez-les. Sur un chantier, chacun est responsable.
- **Fixez en interne toutes les mesures de sécurisation sous forme d'instructions et de procédures** (plan de sécurisation). Ce plan contribuera à garantir que les mesures nécessaires sont appliquées par le responsable désigné.
- **Organisez une bonne gestion des clés (c'est également essentiel).** Désignez par exemple un responsable pour la gestion des clés qui circulent sur le chantier.
- **Accordez suffisamment d'attention à l'aménagement du chantier** (aménagement clair, limitation des accès, ne rien laisser traîner, emplacement de l'éclairage...)
- **Marquez le matériel.** Son identification diminue l'attractivité du vol de ce matériel.

- **Enregistrez le matériel.** Pour cela dressez un inventaire du matériel coûteux à l'aide de numéros de série, de caractéristiques uniques et de photos. (utilisez le formulaire joint dans cette brochure). En cas de vol ce formulaire peut vous aider à déclarer correctement les faits. Il est d'ailleurs essentiel de déclarer tout vol.

Mesures physiques

- **Rangez** : le matériel en fin de journée de travail dans un endroit sûr qui peut être fermé à clé.
- **Fermez** autant que possible le lieu de rangement du matériel, mais aussi tout le chantier. Ne facilitez pas la tâche aux voleurs potentiels.

Mesures électroniques

- Le troisième groupe de mesures concerne les mesures électroniques : système d'alarme et surveillance par caméras. Cependant, avant d'investir dans des mesures électroniques coûteuses, il est nécessaire de disposer d'une 'culture de la sécurisation ».

Mesures de signalement

- Il s'agit de stimuler et de mettre en oeuvre un contrôle social, de même que le signalement d'irrégularités (disparitions, vols et actes de vandalisme).

Déclaration de vol

Il importe de fournir une bonne description détaillée des faits et du matériel volé.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un formulaire d'enregistrement afin de permettre un bon inventaire et une description suffisamment détaillée du matériel. Une bonne description est en effet indispensable en cas de déclaration de vol à la gendarmerie.

Si la gendarmerie parvient à se faire une idée claire des faits, elle pourra assurer un meilleur traitement et entreprendra des actions préventives plus ciblées.

Où?

La déclaration peut être faite auprès de chaque brigade de gendarmerie locale.

Quand?

Immédiatement, afin de permettre aux patrouilles de gendarmerie de guetter les auteurs potentiels dans l'éventualité où le vol vient d'être commis.

Par qui?

De préférence un représentant de l'entreprise qui dispose des données nécessaires concernant le véhicule ou le matériel volé. Plus on dispose de données concernant les biens volés, plus il y aura de possibilités d'identifier le matériel retrouvé.

Formulaire d'enregistrement pour le matériel de chantier

Remplissez attentivement le formulaire d'enregistrement : notez le maximum de détails. S'il s'agit d'un véhicule, n'oubliez pas de mentionner le n° d'immatriculation, le n° de moteur... La gendarmerie a besoin de ces données pour pouvoir signaler l'objet comme volé, et l'identifier comme le vôtre s'il est retrouvé.

Prenez des photos du matériel et accrochez-les au formulaire d'enregistrement. Prenez toujours des photos en couleur, faites un gros plan des caractéristiques particulières, numérotez les photos et indiquez le chiffre sur le formulaire d'enregistrement. Les photos sont utiles pour décrire le matériel volé.

Conservez précieusement les formulaires d'enregistrement complétés. Conservez dans un endroit sûr le formulaire d'enregistrement avec vos preuves d'achat, les garanties, les manuels et les photos!

En cas de vol : signalez-le toujours à la gendarmerie. Utilisez à cet effet ce formulaire pratique. Il vous aidera à établir une déclaration correcte. Il est toujours important de faire une déclaration qui soit la plus complète possible. Emportez dès lors une copie de cet inventaire à la brigade de gendarmerie locale.

